



Accusation sur internet de conversation sexuelle avec mineure

Par Visiteur

Je suis accusé par un procureur situé en cote d'ivoire d'avoir eu une conversation sexuelle sur un site de rencontre avec une mineure de 15 ans et avoir fait une webcam où je lui montre mon sexe. je reconnais que c moi sur la vidéo qui dure environ 1mn mais j'ai le sentiment d'une méchante arnaque car le procureur me harcèle au téléphone et sur msn en disant qu'il faut que je me dépêche de payer 3000 euros pour étouffer l'affaire car il me dit que l'oncle de la fille veut porter plainte à l'ambassade de france pour que je sois extradé et juger à Abidjan. Il dit aussi que la fille a reçu un choc psychologique alors que dans ces conversations très branchées sexe j'en conviens, c'est elle qui m'en avait fait la demande et disait qu'en échange elle m'enverrais des photos nues d'elle car elle n'avait de webcam donc je ne pouvais pas la voir. Je précise surtout que cette fille s'est présentée d'elle même à moi en me demandant si un plan "cul" ça me va ! Qu'elle avait 25 ans et qu'elle habitait en france. Elle avait tenté aussi de me demandé 90 euros à plusieurs reprises, en passant.

Au début, le procureur m'a envoyé une sorte de lettre officielle en disant que je devais payer 4500 euros. Le lendemain il m'a téléphoné pour me faire une proposition à 3000. Il paraît que l'oncle menace de publier ma vidéo dans le monde entier car c'est un membre très influent du pays. J'avoue que je prend cette affaire au sérieux quand même ne sachant pas comment faire. Merci de me répondre en me donnant la marche à suivre rapidement car je suis dans l'urgence.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Bien que la situation soit très délicate, nous ne sommes dans un état de droit et sans que votre culpabilité n'ait été reconnue vous ne pouvez pas faire l'objet d'un jugement qui en l'occurrence n'en est pas un.

La procédure de ce procureur me semble quelque peu curieuse.

Est ce que la première lettre que vous avez reçue avait un quelconque caractère officiel?

Par ailleurs avez vous été informé de la qualification juridique de l'infraction dont on vous accuse?

Est ce que la jeune fille a déposé plainte?

Cordialement

Par Visiteur

Au départ, j'ai reçu un mail en date du 3 juin avec en pièce jointe une sorte de courrier à entête de la république de cote d'ivoire. Cette lettre se termine en expliquant que si je paye 4500? l'affaire est étouffée comme par enchantement ! suffit de payer tout de suite ! elle n'est pas signée mais comporte un tampon rond ministère de la justice à la fin. mais j'ai lu sur le site "All Afrique" qu'il y a eu une tentative d'escroquerie portant sur 300 000 F envers un français résidant au Sénégal. les escrocs se faisaient passer aussi pour le procureur d'un autre nom que le mien avec un courrier à entête également. Mais ce n'était pas une affaire sexuelle

il paraît que l'oncle de cette femme a porter plainte pour trafic sexuel et pédophilie et il dit qu'il veut diffuser cette séquence webcam sur internet. Le soi disant procureur du gouvernement me laisse son téléphone pour le contacter : 0022505278870

il dit que je suis poursuivi pour transgression de l'intégrité constitutionnelle et qu'il fera une demande d'extradition à l'ambassade de france. Ce qui me semble louche dans cette affaire c'est que ce n'est pas avec la plaignante que j'ai fait cette vidéo sur le net et que cela faisait au moins 3 semaines qu'elle avait pas donné suite ? Je voudrais savoir quels sont les avocats spécialisé dans ce genre d'affaire et abordable en tarif car je suis sans emploi pour le moment. Je voudrais bien savoir ce que je dois faire concrètement et si il n'y a pas un piège la dedans ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je trouve toute cette histoire rocambolesque.

Je ne comprends pas la qualification de l'infraction dont on vous accuse (transgression de l'intégrité constitutionnelle). Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi vous seriez dans l'obligation de payer quoi que ce soit. La justice n'est pas affaire de transaction. Soit vous êtes innocent soit vous êtes coupable et dans ce cas là des poursuites sont engagées.

Si je peux me permettre certaines questions: comment avez vous prie contact avec cette jeune fille?

Si effectivement vous n'aviez aucun moyen de casvoir que cette jeune fille était mineure, vous pouvez faire valoir l'erreur de fait.

Cordialement

Par Visiteur

J'ai pris contact avec cette jeune femme sur un site de rencontre et elle m'a fait savoir très rapidement qu'elle voulait me parler et me voir sur le "tchat msn" de Messenger microsoft dont on me dit qu'il est possible de le pirater pour en extraire les conversations ou les pièces jointes.

Puis-je contacter quelqu'un pour vérifier l'identité de ce procureur qui me semble à moi aussi de plus en plus louche. Penser vous surtout que ce soit très grave si je ne donne pas suite à cette affaire ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Au vue des éléments dont vous me faites part, il semblerait bien que vous n'aviez pas connaissance de l'age exact de la jeune fille.

De ce fait vous pouvez tout à fait plaider l'erreur de fait.

Puis-je contacter quelqu'un pour vérifier l'identité de ce procureur qui me semble à moi aussi de plus en plus louche.

Y-avait-il un numéro de téléphone sur le document que vous avez reçu?

Ne connaissant pas la hiérarchie judiciaire de la Cote d'ivoire, le mieux est sans doute de vous adresser à l'ambassade de la Cote d'ivoire afin de savoir de qui dépend le procureur.

Penser vous surtout que ce soit très grave si je ne donne pas suite à cette affaire ?

N'ayant pas en mains l'ensemble des informations, je suis tentée de dire qu'étant donné que vous n'avez reçu aucun document vraiment officiel et que qui plus est on vous demande de l'argent pour étouffer l'affaire alors que l'on ne sait même pas de quelle infraction il retourne, le mieux est de ne pas agir.

Cordialement

Par Visiteur

Vous ne lisez pas les messages ou quoi ?

en fait, le soi disant oncle de la fille m'accuse je crois de pédophilie et de trafic sexuel sur internet et le document du soi disant proc n'est pas signé !

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je lis parfaitement les messages.

Cependant vos informations ne sont pas très claires.

Vous m'avez dit : il dit que je suis poursuivi pour transgression de l'intégrité constitutionnelle

et il paraît que l'oncle de cette femme a porter plainte pour trafic sexuel et pédophilie Il y a une différence entre la qualification retenue par la victime et celle retenue par la procureur.

Bien souvent vous porter plainte pour viol et le procureur peut requalifier par exemple en agression sexuelle.

Quoi qu'il en soit: libre à vous de payer ou non cette somme d'argent. Mais encore une fois je vous répète que la qualification de la l'infraction que vous êtes supposé avoir commis n'est pas clairement définie et que par ailleurs si vous ne saviez pas l'age de la jeune femme et si vous n'êtes pas un habitué de site fréquentés par des jeunes filles mineures

vous pouvez plaider l'erreur de fait.

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour
plaider oui mais où quand et comment ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Vous pouvez dans un premier temps invoquer l'erreur de fait auprès du procureur qui souhaite engager des poursuites à votre égard et bien évidemment dans un second temps dans l'hypothèse où des poursuites seraient engagées. A l'heure actuelle vous ne faites l'objet d'aucune poursuite.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour cette dernière réponse ! par ailleurs je tiens à vous signaler que selon moi il s'agit d'une escroquerie pure et simple et que vous devriez par les moyens qui sont les vôtres la divulguer ! Il se trouve que maintenant je reçois pour la même affaire un courrier de l'ambassade de France soi disant pour payer ! mdr ! n'empêche que je riais moins il y a 1 semaine tellement cette escroquerie était bien montée !!!

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Je pense effectivement qu'il s'agit d'un canular (de fort mauvais gout).
En espérant que tout s'arrange au plus vite.

Bien cordialement